

Problèmes médicaux

Aucun médicament ne pourra être administré à votre enfant.

Un Protocole d'Accueil Individualisé devra être mis en place pour des cas très spécifiques (asthme, insuffisance rénale, allergies, intolérance alimentaire ...).

Le PAI est un protocole établi par écrit entre les parents, le Centre d'Accueil et de Loisirs (Directeur du centre, médecin, infirmier, assistante sociale, équipe éducative, ...) et des partenaires extérieurs, pour permettre l'accueil d'un élève souffrant d'un handicap ou d'une maladie.

Chaque directeur devra être informé par les parents.

Responsabilité

Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'Union Saint-Bruno durant le temps correspondant à l'option d'inscription.
Seuls les parents sont autorisés à venir chercher leur(s) enfant(s).

Cas d'exception :

- Les parents ont signé une décharge autorisant l'enfant à partir seul ;
- Les parents ont signalé par écrit le nom des personnes autorisées à venir chercher l'enfant (munis d'une pièce d'identité).

Conseils et interdictions

Les vélos et trottinettes doivent être équipés d'un antivol.

Les téléphones portables ou autres objets de valeurs ne pourront pas être confiés à l'équipe d'encadrement et l'Union Saint Bruno ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2021-2022

DOCUMENT À CONSERVER

Club Ados Vacances et Séjour
Accueil : 49 rue Brizard

CLUB ADOS

Lignes directes
pour signaler
une absence, un retard

05 56 96 33 53



Ligne administrative

05 56 96 33 53

www.saint-bruno.org

E-mail : nicolas.burgho@saint-bruno.org

Merci de mettre cette adresse dans vos contacts
ou de vérifier vos indésirables

Maison de Quartier - Union Saint-Bruno
49 rue Brizard - 33000 Bordeaux
Fax : 05 56 93 01 65

VACANCES SCOLAIRES

Réservations

Les réservations se font EXCLUSIVEMENT au siège de l'Union Saint-Bruno, 49 rue Brizard. Les familles devront se présenter au secrétariat. **Aucune inscription par courrier ne pourra être acceptée.**

Elles doivent IMPÉRATIVEMENT être accompagnées du règlement. Les dossiers incomplets présentés au secrétariat ne seront pas enregistrés.

Les modifications ou annulations sont impossibles après votre réservation.

Les sommes versées ne seront pas remboursées. (cf. - Article 8 du règlement intérieur de l'USB).

Journée type vacances

10h00	Accueil des jeunes
10h30 17h30	Activités et temps de restauration
17h30 18h00	Accueil des parents et départ des jeunes
FERMETURE IMPERATIVE À 18H00	

Les Activités

Elles sont réalisées en accord avec le projet éducatif et les projets pédagogiques que vous pouvez consulter sur le site de l'Union Saint-Bruno : www.saint-bruno.org.

Pour les vacances, les semaines sont organisés autour de thèmes et d'activités souhaités par les participants. A partir de ces thèmes les jeunes en accord avec les équipes d'animation mettent en place un planning à moyen terme pour concrétiser des projets.

Le matériel est fourni par l'Union Saint-Bruno.

VACANCES SCOLAIRES

Jours d'ouverture

Notre fonctionnement est basé sur le calendrier scolaire fourni par l'inspection académique de la Gironde.

Le Club Ados est donc ouvert aux dates suivantes :

Vacances d'Automne :

25-26-27-28-29 Octobre 2021

2-3-4-5 Novembre 2021

Vacances de Noël :

20-21-22-23-24 2021

Vacances d'Hiver :

12-13-14-15-16-17-18 Février 2022**

21-22-23-24-25 Février 2022

Vacances de Printemps :

19-20-21-22 Avril 2022

25-26-27-28-29 Avril 2022*

Vacances d'été :

7-8 Juillet 2022

11-12-13-15 Juillet 2022

18-19-20-21-22 Juillet 2022**

25-26-27-28-29 Juillet 2022**

*Formule mini camp (voir flyer spécifique)

** Formule séjour (voir flyer spécifique)

Tarifs : définis à partir de votre quotient familial.

Ce QF est calculé à partir de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 du foyer fiscal. En cas de vie maritale, les avis des deux parents sont obligatoires. Le quotient CAF n'est pas pris en compte.

Paiements

Les paiements s'effectuent au moment de l'inscription.

Vous pouvez échelonner le paiement en établissant plusieurs chèques.

Les chèques ANCV sont acceptés.